REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Département de Meurthe-et-Moselle
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant compris entre 90 000 HT et 221 000 euros HT
Référence :	A24070069
Date de mise en ligne :	Le lundi 10 février 2025 à 14:20:01
Date de clôture :	Le lundi 17 mars 2025 à 16:00:00
Titre :	Prestations intellectuelles dans le cadre de la restructuration partielle du Collège Joliot-Curie à Dieulouard

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[03/03/2025 à 11:30:14] Bonjour,
Pouvez vous nous apporter quelques précisions concernant le bâtiment externat :
- Existe-t-il des protections collectives en toiture? Sont elles en bon état?
- L'aération du vide sanitaire est assurée par quel moyen ?
Cordialement,

[12/03/2025 14:29:00] Bonjour,

1) Il existe des points d'ancrage en bon état .

2) Il se pourrait que le vide sanitaire ne soit pas aéré. Le bureau d'études technique doit revoir ce point.

Meilleures salutations,

Département de Meurthe et Moselle

[27/02/2025 à 16:59:20] Bonjour,
Nous avons bien pris en compte vos attentes en thermes de visites et de réunions et n'arrivons pas à respecter le montant maximum indiqué. Pouvez-vous me confirmer ce dernier : 10 000€ maximum sur la durée totale du marché public.

Questions / Réponses

[03/03/2025 09:02:38] Bonjour,

En ce qui concerne la partie à bons de commande, oui nous vous confirmons que que le montant maximum est de 10 000 € HT. Le reste du marché marché est réglé par un prix global et forfaitaire.

Meilleures salutations,

Département de Meurthe-et-Moselle

[21/02/2025 à 15:28:23] • Il est indiqué un montant maximum de 10 000€HT, s'agit-il du montant maximum alloué à la MOA pour chaque lot ?
• Le CCTP demande une analyse technique sur les ouvrages de fondations mais dans le BPU et le programme d'investigation aucune reconnaissance de fondation n'est demandé. Des reconnaissances de fondations sont-elles à prévoir dans le cadre de l'appel d'offre ?
• Quelle différence faite vous entre sondage en plafond et sondage des sols ? S'agit-il de sondage des planchers en travée et sur appuis ?

[28/02/2025 13:48:12] Bonjour,

1) Le montant de 10 000 € HT concerne uniquement la partie à bon de commande (BPU) et pas le marché de base.

2) Des reconnaissances de fondations ne sont pas à prévoir dans le cadre de l'appel d'offre.
En revanche, des pièces modificatives de la consultation vont être diffusées. Il s'agit :
CCTP
DPGF – BPU-ER
Consultation sondages sur structure (remplace le document « programme investigations »)

3) Selon localisation :
? En plafond pour connaître la nature d'un plancher, épaisseur, armatures, poutre BA, section, armatures, etc.
? Au sol pour connaître la définition des matériaux, épaisseur, chape, armatures, chapeaux, etc.

Meilleures salutations,

Département de Meurthe et Moselle

[19/02/2025 à 10:28:16] Bonjour,
Pourriez-vous nous indiquer le nombre de visites inopinées et de réunions obligatoires par mois ?

Questions / Réponses

[27/02/2025 15:04:37] Bonjour,

Que vous répondiez au lot01 SPS ou au lot02 CT, il est demandé au prestataire, dans le mémoire justificatif, de proposer des fréquences de visites. Il s'agit d'un élément de réponse de votre offre.

Meilleures salutations,

Conseil Départemental de Meurthe et Moselle

[18/02/2025 à 12:01:15] Bonjour,

Un diagnostic amiante avant travaux a-t-il été réalisé ?

Merci d'avance pour votre retour.

Cordialement,

[18/02/2025 16:09:50] Bonjour,

Le DAAT est présent dans les annexes du lot 03.

Cordialement,

Département de Meurthe et Moselle